

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 34390

Déclaration de Maladie : N° P19- 0007538

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5131 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAAROUI NOUNEADINE Date de naissance :

Adresse : RAM

Tél. : 05 61 21 94 73 Total des frais engagés : 15000 + 1123 - Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BELKEBIR Khadija

Médecine Générale
Rue 27 N°94 EL ALIA
Cité Ouled Casablanca
Tél.: 0522 90 48 76

Date de consultation : 16/05/2020

Nom et prénom du malade : LAAROUI NOUNEADINE Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA + Diabète de type 2

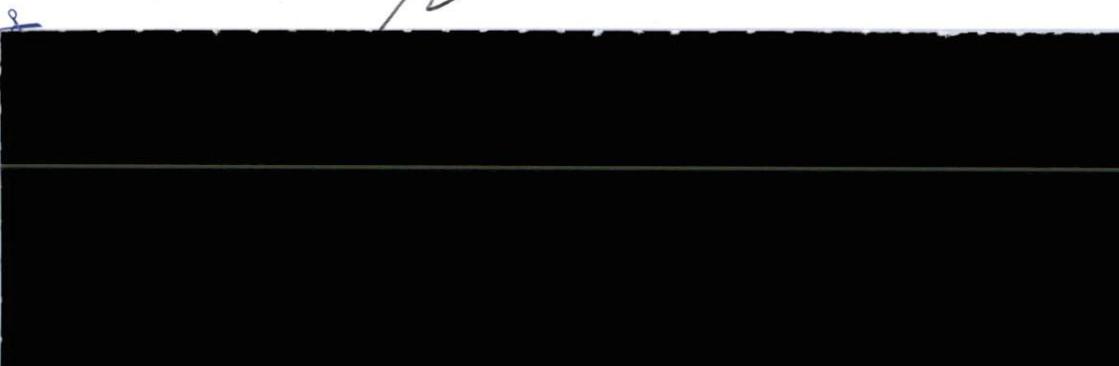
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 14/05/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14-05 2020	A	C	150,00	DR. BELKEIR Khadija Médecin Générale Rue 27 N° 94 El Alia Cité Oulfa - Casablanca Tel.: 0522 90 48 76

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE MY YOUSSEF Sulma CHERIF D'OUZOUE 139, Boulevard My. Youssef CASABLANCA - Tel: 05 22 22 27 27</i>	14/05/2020	M 23,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows point to H (top left), G (top right				

Dr. Khadija BELKEBIR
MEDECINE GENERALE

Lot. EL Alia - Rue 27 N° 94
Bd. Oued Tansift - EL Oulfa
T : 05 22 90 48 76 - CASABLANCA

PHARMACIE My. YOUSSEF
Salma CHERIF D'HAZZANE
Docteur en Pharmacie
139, Boulevard My. Youssef
CASABLANCA - Tel : 05 22 22 27

TAHOR 10MG 28 CPS
P.P.V : 79DH00
6 118000 250340

TAHOR 10MG 28 CPS
P.P.V : 79DH00
6 118000 250340

5 mg/80 mg

Laboratoires
Pfizer S.A.

الدارالبيضاء
الatlantique

EXFOR
NOVARTIS

PPV : 293,00 DH



LAROUI NO REDDINE

79,00 x 2

1) TAHOR 10 mg 10-8
293,00 x 1 1/8 de boîte (x 3)

2) Exforge 5mg/80
296,00 x 1

CELEBREX 200 mg
Boîte de 10 gélules
Lot : 1274898
Date Fab : 05 / 2019 Date Exp : 04 / 2022
PPV : 89,00 DH

CELEBREX 200 mg
Boîte de 10 gélules
Lot : 1274899
Date Fab : 05 / 2019 Date Exp : 04 / 2022
PPV : 89,00 DH

3) cefedex gel 200
53,10 x 2

4) Relaxol

30,60 x 3

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V : 53DH10
LOT : 9MA117
PER : 02/2022

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V : 53DH10
LOT : 9MA120
PER : 04/2022

6 118000 060833

PPV	08 9020
EXP	08 9020
LOT	191901
PPV	05 2020
EXP	05 2020
LOT	191210
PPV	05 2020
EXP	05 2020
LOT	191210
PPV	05 2020
EXP	05 2020
LOT	191210

NALGESIC 350